



FORMATION DU PERSONNEL DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Thème : « **Passation, contrôle et audits des marchés publics** »

Date : **Mardi 2 et mercredi 3 mars 2021**

Lieu : **Abidjan-Cocody, Résidence LIMANIYA**

RAPPORT GENERAL

Les mardi 2 et mercredi 3 mars 2021, s'est tenu, à la Résidence LIMANIYA à Abidjan Cocody, un séminaire de formation organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), au profit des Inspecteurs et des Auditeurs de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur le thème : « **Passation, contrôle et audits des marchés publics** ».

Ont pris part à ce séminaire, cinquante-trois (53) participants dont quarante-six (46) Inspecteurs et Auditeurs, soient un taux de participation de 88,33% et un taux d'atteinte de 92%.

Les travaux du séminaire qui se sont déroulés dans le strict respect des mesures barrières contre la COVID 19, se sont articulés autour des grands axes suivants :

1. cérémonie d'ouverture ;
2. déroulement des travaux ;
3. cérémonie de clôture.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de remerciements de Madame ADOU née DAMIEN Flore, Secrétaire Permanente de l'Inspection Générale des Finances, représentant l'Inspecteur Général des Finances et l'allocution d'ouverture de Monsieur le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP, suivie de la photo de famille.

Dans son propos, Madame ADOU a adressé les remerciements de l'Inspecteur Général des Finances au Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP pour avoir accueilli favorablement cette demande de renforcement des capacités, puis aux formateurs de l'ANRMP, de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et de la Banque mondiale pour leur disponibilité à animer cette session de formation à l'endroit du personnel de l'IGF.

Poursuivant, Madame la Secrétaire Permanente a rappelé l'importance de cette session qui se justifie par le besoin, pour les Inspecteurs et Auditeurs de l'IGF, d'actualiser leurs connaissances au regard des innovations du Code des marchés publics de 2019, et la nécessité pour ceux –ci de s'approprier les méthodes et techniques d'audit des marchés publics.

Elle a ensuite invité le personnel de l'IGF à une participation active en vue de mutualiser leurs expériences durant ces deux journées de formation, puis a clos son propos en souhaitant plein succès aux travaux.

A la suite de Madame la Secrétaire Permanente, Monsieur COULIBALY Y. P., Président du Conseil de Régulation a adressé ses remerciements à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances pour avoir sollicité l'ANRMP pour l'organisation de cette session de renforcement des capacités.

Il a également adressé ses salutations aux Inspecteurs et Auditeurs qui n'ont ménagé aucun effort pour être présents à cette session de formation, et ses remerciements aux Experts-formateurs de l'ANRMP, de la DGMP et de la Banque mondiale pour leur appui.

Situant le contexte de cette session de renforcement des capacités qui est la première à se tenir au titre de la gestion 2021, le Président du Conseil de Régulation a précisé qu'elle fait suite à certaines réformes intervenues, à savoir :

- l'adoption de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANRMP qui confère au régulateur des marchés publics, un nouveau cadre institutionnel avec des missions plus renforcées ;

- l'adoption de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics qui introduit plusieurs innovations au niveau de la passation, du contrôle et de la régulation des marchés publics ;
- le décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) qui confère à l'IGF la charge de l'audit interne desdits projets et programmes.

Aussi, a-t-il encouragé les Inspecteurs et Auditeurs de l'IGF à participer, avec un intérêt particulier, à cette session de renforcement de capacité, afin d'être des acteurs forts qui contribueront valablement à l'efficacité de l'aide publique au développement qui passe nécessairement par la commande publique.

Monsieur COULIBALY Y.P. a conclu son propos en invitant les participants à s'approprier les enseignements de cette session de formation puis a déclaré ouverts, les travaux.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1 Première journée

La première journée du séminaire a été meublée par quatre (4) présentations portant sur les modules suivants :

Module 1 : Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics : Innovations liées à la passation et au contrôle

La présentation de ce module a été assurée par Monsieur BROU Yao Paul, Sous-Directeur de la Formation et des Appuis Techniques à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et la modération des échanges a été faite par Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-Présidente du Conseil de Régulation et Présidente de la Cellule Définition des Politiques et Formation de l'ANRMP.

Le formateur a articulé sa présentation autour de trois (03) parties, à savoir la structuration du nouveau Code, les innovations d'ordre général et les innovations liées à la passation et au contrôle des marchés publics.

Il a indiqué que ce nouveau Code des marchés publics comporte 159 articles, repartis en 25 chapitres eux-mêmes regroupés en 11 titres.

En ce qui concerne les innovations d'ordre général, Monsieur BROU a précisé qu'elles portent entre autres sur :

- le changement de la nature juridique du texte portant Code des marchés publics avec le passage d'un décret à une Ordonnance ;
- l'affirmation du principe de la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics ;
- l'introduction d'un nouvel acteur, dénommé « Personne Responsable des Marchés Publics », de nouveaux types de marchés et du principe de la passation des marchés par voie électronique (procédures dématérialisées) ;
- le retrait des Commissions d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), de la structure administrative chargée du contrôle des marchés publics, du représentant du Préfet administrativement compétent (en ce qui concerne les marchés en région) et de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (en ce qui concerne les marchés des Sociétés d'Etat).

La dernière partie de la présentation a porté sur les innovations intervenues au niveau des différentes étapes et procédures de la passation et du contrôle des marchés publics, notamment:

- la création d'un Comité d'évaluation au sein des COJO ;
- la présence dans la COJO du spécialiste en passation des marchés ou de son représentant, pour les projets ;
- l'instauration d'une COJO auprès des Institutions, structures ou organes de l'Etat créés par la Constitution, la loi ou le règlement.

Module 2 : Modes et procédures de passation des marchés publics

Dans cette présentation, le formateur, Monsieur BROU Yao Paul, a identifié les différents modes de passation dont le principe est l'appel d'offres ouvert et les modes dérogatoires que sont l'appel d'offres restreint et le marché de gré à gré ou d'entente directe. Il a également déterminé les conditions de recours à chaque mode dérogatoire, puis a décliné les procédures qui en découlent.

Monsieur BROU a terminé sa présentation en passant en revue les procédures applicables aux marchés de prestations intellectuelles, à savoir, les procédures générales de sélection des consultants ainsi que celles qui sont spécifiques à la sélection de cabinets de consultants et de consultants individuels.

La modération des échanges relatifs à cette présentation a été assurée par Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-Présidente du Conseil de Régulation et Présidente de la Cellule Définition des Politiques et Formation de l'ANRMP.

Module 3 : Méthodologie des audits des marchés publics

Cette présentation a été faite par Monsieur ADOU Félix, Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants et la modération des échanges par Monsieur N'ZI Moro, Président de la Cellule Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP.

Ce module a porté sur la méthodologie de la mise en œuvre des missions d'audit des marchés publics ainsi que les résultats obtenus.

En effet, après un bref rappel du cadre légal et réglementaire qui justifie la conduite des missions d'audit par l'ANRMP, le formateur a indiqué que celles-ci se déroulent en quatre (4) phases, à savoir, la préparation de la mission d'audit, la réalisation de l'audit, la restitution des résultats et le suivi des recommandations.

Relativement aux résultats obtenus, Monsieur ADOU a fait noter que sur la période 2014 - 2018 :

- une baisse, voire une éradication de certaines non conformités observées dans la passation des marchés publics ;
- une baisse significative des taux d'irrégularités constatés sur les échantillons des marchés audités ;
- une amélioration de la mise en œuvre des recommandations issues des audits.

Module 4 : Méthodologie des audits des marchés publics passés dans le cadre des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

La présentation de ce module a été faite par Monsieur ADONI Maurice, Spécialiste Principal en passation des marchés à la Banque mondiale et la modération des échanges a été assurée par Monsieur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ANRMP.

En guise d'introduction, Monsieur ADONI a donné quelques généralités sur la Banque mondiale en indiquant notamment qu'il existe différents types d'aides octroyées par la banque à savoir : l'assistance technique, l'assistance financière (appui budgétaire) et l'appui

projet qui peut être attribué sous forme de crédit, prêt ou don et dont l'utilisation se fait selon des règles définies par la Banque.

Le formateur a articulé la suite de sa présentation autour des points suivants : les actions de la Banque mondiale et de l'emprunteur, la revue du processus de passation des marchés publics et les conséquences des non-conformités aux directives.

S'agissant des actions de la Banque mondiale et de l'emprunteur, le formateur a présenté les documents incontournables de la passation, qui nécessitent de ce fait une attention particulière dans le cadre des audits. Il s'agit de l'accord de financement (relatif aux prêts, crédits ou dons), du plan de passation des marchés (PPM), les directives de passation des marchés, les dossiers types de passation des marchés concernant les travaux, les fournitures et la sélection de consultant et, le manuel de procédures.

Concernant la revue du processus de passation des marchés publics, Monsieur ADONI a exposé, à travers un tableau synthétique, sur les différents seuils de revue a priori et a posteriori de la Banque qui sont fonction du niveau du risque pays ou projet, classé en risque élevé, moyen et faible et évalué lors de l'élaboration du PPSD.

Le dernier point de cette présentation a porté sur les sanctions applicables en cas de non-conformité aux directives de la Banque, à savoir : l'annulation de la fraction du crédit affecté à l'emprunteur, le rejet de la proposition d'attribution du marché, l'exclusion temporaire ou définitive, la demande de remboursement et, la saisine du service d'investigation ITN (Integrity).

2.2 Deuxième journée

La deuxième journée consacrée essentiellement au traitement des cas pratiques des audits des marchés publics a été meublée comme suit :

Module 5 : Traitement de cas pratiques des audits des marchés publics et typologie des irrégularités dans les marchés publics

Dans cette présentation, le formateur, Monsieur ADOU Félix, Secrétaire Général Adjoint, chargé des Audits Indépendants, a d'abord passé en revue les irrégularités qui pourraient survenir aux étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics, ainsi que les violations de la réglementation auxquelles celles-ci se rapportent.

Ensuite, en guise de cas pratique, le formateur a soumis aux participants un questionnaire sur les audits des marchés publics.

Il s'en est suivi des échanges qui ont permis d'apporter des précisions sur certaines questions d'audit.

La modération a été assurée par Monsieur YOBOUA André, Conseiller membre de la Cellule Recours et Sanctions (CRS) de l'ANRMP.

Module 6 : Traitement de cas pratiques des audits des marchés publics passés dans le cadre des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Monsieur ADONI Maurice, Spécialiste Principal en passation des marchés à la Banque mondiale, a débuté ce module par des conseils d'usage pour la réussite d'une revue à postériori.

Il a indiqué que les objectifs de cette revue sont de vérifier les procédures de passation de marchés suivies pour le projet et identifier celles qui ne sont pas en conformité avec les dispositions prévues dans l'accord de financement et les directives applicables.

A titre d'illustration, un rapport à revue a posteriori relatif à un projet financé par la Banque mondiale a été présenté.

La modération des échanges relatifs à ce module a été assurée par Monsieur N'ZI Moro Nicaise, Président de la Cellule Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP.

2-3 Synthèse des échanges

Au terme des présentations, les échanges ont permis, outre les précisions sur les notions abordées, de relever les points suivants :

- l'élaboration des plans de passation des marchés (PPM) dans le cadre des projets cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- accorder une attention particulière au contenu des accords de financement avant de les signer ;
- l'ANRMP et la DGMP devront demander qu'il leur soient transmis les accords de financement de tous les projets en Côte d'Ivoire ;
- les Inspecteurs et Auditeurs de l'IGF devront se familiariser davantage, avec les documents de la Banque ;
- travailler à intégrer les entreprises figurant sur la liste rouge de l'ANRMP, à la base de données des entreprises sous sanction de la Banque mondiale.

Les Inspecteurs et Auditeurs ont salué le caractère très pratique de la formation et en sollicitent d'autres du même ordre.

III. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par la lecture du rapport général du séminaire par Madame MEL Tai Modestine, Auditeur à l'IGF, le mot de fin de Madame ADOU née DAMIEN Flore, Secrétaire Permanente de l'Inspection Générale des Finances, représentant Monsieur l'Inspecteur Général des Finances et l'allocution clôture de Monsieur le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP.

A l'entame de son propos, Madame ADOU a réitéré les remerciements de Monsieur l'Inspecteur Général des Finances au Président du Conseil de Régulation pour la tenue de cette activité puis aux formateurs de l'ANRMP, de la DGMP et de la Banque mondiale pour le travail abattu durant ces deux journées.

Elle a par ailleurs rappelé les objectifs du séminaire puis a félicité les participants pour leur assiduité tout en les invitant à mettre en pratique, les acquis de la formation.

Au terme de son propos, Madame la Secrétaire Permanente marqué son entière satisfaction quant au déroulement des travaux puis a émis le désir pour l'IGF, de se faire accompagner par l'ANRMP, eu égard au caractère très dynamique de la matière des marchés publics.

A la suite de Madame la Secrétaire Permanente, Monsieur le Président du Conseil de Régulation s'est également réjoui du déroulement de travaux et s'est félicité du taux de présence et de l'assiduité des participants.

Il les a alors invités à capitaliser et à exploiter les connaissances acquises par des habitudes en vue de faire du secteur de la commande publique en Côte d'Ivoire, l'un des plus performant de la sous-région voire de l'Afrique.

Poursuivant, Monsieur COULIBALY Y.P. a réitéré ses remerciements à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances pour cette initiative heureuse ainsi qu'à Madame la Secrétaire Permanente pour avoir facilité les échanges dans le cadre de la préparation de cette activité.

Il a en outre adressé ses salutations à ses pairs pour leur disponibilité ainsi qu'à l'équipe des formateurs pour leur appui à l'atteinte des objectifs de ce séminaire.

Avant de déclarer clos les travaux de ce séminaire, Monsieur le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP a déroulé l'agenda 2021 des activités de l'ANRMP.

Fait à Abidjan, le 3 mars 2021

Le séminaire